

Recherches sociographiques



Espaces libres et enjeux écologiques : deux récits du développement urbain à Montréal

Gilles Sénécal and Diane Saint-Laurent

Volume 40, Number 1, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057243ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057243ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sénécal, G. & Saint-Laurent, D. (1999). Espaces libres et enjeux écologiques : deux récits du développement urbain à Montréal. *Recherches sociographiques*, 40(1), 33–54. <https://doi.org/10.7202/057243ar>

Article abstract

This paper raises the question of the ecological city applied to neighborhoods of Montreal which face some social and economical problems, and which are working towards a new development and a new urban planning. Two ways are present. The first option seeks to maintain the industrial function on the open spaces. The second proposes an ecological and heritage vision, favorable to the recreational and tourism-related uses of space. The case studies of Pointe Saint-Charles and Hochelaga-Maisonneuve are interpreted through the emancipation narratives inspired by the postmodern thesis.

ESPACES LIBRES ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES : DEUX RÉCITS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN À MONTRÉAL*

Gilles SÉNÉCAL
Diane SAINT-LAURENT

Deux quartiers de Montréal aux prises avec des problèmes économiques et sociaux importants et occupés à réaménager leurs espaces libres nous fournissent l'occasion d'aborder la question de la ville écologique (ou verte). Deux projets se dégagent, l'un cherchant le maintien de la forme typique du quartier ouvrier, l'autre explorant des avenues nouvelles, patrimoniales et écologiques, souvent tournées vers le récréo-tourisme. Les cas de ces deux quartiers, Pointe-Saint-Charles et Hochelaga-Maisonneuve, sont interprétés à la lumière des grands récits d'émancipation inspirés des thèses de la postmodernité.

Depuis une dizaine d'années, des projets de ville verte ou écologique émergent un peu partout en Amérique du Nord. Dans ce sillage, les villes canadiennes ont développé petit à petit une sorte de modèle urbain dans lequel le vert, indicateur de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement, apparaît comme l'emblème du passage de la ville industrielle et moderne à la ville postmoderne. Si le vert est dorénavant appelé à s'intégrer à l'ensemble des environnements construits, il est davantage le fait d'un nouveau récit urbain postmoderne, énoncé en réaction à un métarécit urbain qui signifie la ville moderne. On donne à ce terme de métarécit un sens inspiré des thèses de Jean-François

* Les auteurs tiennent à remercier Richard Marcouiller pour sa contribution au travail de terrain. Gilles Sénécal est redevable au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son appui financier.

LYOTARD (1977). Le métarécit a pour fonction première la légitimation ; il s'inscrit dans une perspective de progrès et d'émancipation : la science moderne n'avait-elle pas pour but d'énoncer une vérité « tenue pour acceptable [...] dans la perspective d'une unanimité possible des esprits raisonnables » en vue du développement de la richesse ou de la paix universelle (*ibid.*, p. 7) ? En transposant cet argument dans le domaine des études urbaines, il est possible de déduire qu'il y eut un métarécit urbain moderne faisant de la ville le lieu par excellence de l'émancipation du sujet et du mouvement de progrès. Ce récit ne fit pas l'unanimité puisqu'il reçut rapidement des critiques, notamment en littérature, où s'impose l'image de la ville comme la grande faucheuse des espoirs humains. Il suffit de relire Émile Zola, Blaise Cendrars, Upton Sinclair ou John Dos Passos pour s'en convaincre. De même les grands mouvements d'urbanisme, de la cité jardin d'Howard à la cité radieuse de Le Corbusier, pour ne reprendre que ces deux archétypes, privilégiaient ces deux entrées dans la modernité que sont les notions de fonctionnalité et d'harmonie, pour corriger les déficiences de la ville industrielle. Le récit urbain postmoderne, si tant est qu'il existe, récupère nombre des thèmes issus des utopies urbanistiques : le verdissement, l'accès au loisir, l'hygiène, la qualité de l'environnement et la proximité de la nature. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un métarécit d'émancipation, bien au contraire, puisqu'il se construit sur le constat de l'inachèvement du projet de la ville moderne.

Ainsi, le premier récit, qui domine l'idée de ville industrielle, se reflète dans la théorie du champ urbain : la ville est le lieu de la maximisation des échanges, le centre des réseaux économiques et sociaux ainsi que le grand ordonnateur du territoire (CLAVAL, 1981). Avec la modernité, la ville est vue comme le lieu de l'émancipation du sujet. La théorie de la ville qui emprunte à Von Thünen, Christaller, Ponsard et les autres est aussi construite sur cette tentative de légitimer un projet scientifique, soit de trouver des lois explicatives à l'organisation de l'espace où la rente urbaine serait le facteur décisif dans la localisation des activités majeures, industrielles, commerciales ou financières. La concentration des activités majeures permet à la ville de jouer ce rôle de catalyseur du progrès.

Le récit urbain postmoderne est forcément moins cohérent. Il se construit à même le doute que soulève le projet urbain moderne et introduit des thèmes qui prennent à contre-pied l'approche rationaliste et économiste pour mettre en évidence le vécu, l'ambiance et le paysage urbains. Les idéaux de la qualité de vie et de l'environnement deviennent les prémisses d'une urbanité fondée sur le sujet. Néanmoins, un halo d'incertitude entoure l'énoncé de ce récit : les conceptions de la ville qui en découlent s'appuient justement sur l'indétermination des identités et des rapports sociaux. Cette ville peut prendre des formes et donner lieu à des fonctions différentes de celles qui prédominaient jusque-là. En d'autres termes, sans contredire la présence des activités majeures dans la ville, ce récit postmoderne valorise les aspects cognitifs et sensibles, voire sensoriels, de l'expérience urbaine.

Il arrive que ces deux récits, inégaux de sens et de portée, puissent se confondre. Ainsi surgissent de nouveaux projets de développement liés aux nouvelles technologies de l'information, aux industries de l'environnement ou de la culture. Dans de tels cas, le redéveloppement d'anciens espaces industriels, souvent centraux, se démarque par le design, la conservation du patrimoine et le respect de l'environnement. Par contre, de tels projets ne sont pas nécessairement calibrés pour répondre aux besoins de la population des anciens faubourgs ouvriers.

Le récit de la ville verte, écologique et investie par le récréo-tourisme et le loisir, vient en quelque sorte offrir une alternative au récit moderne de la ville industrielle né de la croyance en un développement technique soutenu et en un progrès continu. D'un côté, les efforts actuels de reconversion économique et de réaménagement urbain visent à prolonger les idéaux du modernisme en reconduisant la fonction industrielle dans la ville centrale, au cœur des faubourgs, en intégrant éventuellement une dimension environnementale dans le projet. De l'autre côté, on propose une réappropriation, à des fins sociales, des espaces libres, telles les friches industrielles délaissées et dégradées, de façon à leur accorder une valeur patrimoniale ou écologique servant les projets de réaménagement de type résidentiel ou récréo-touristique. Dans ce cadre, la friche pose le défi de concrétiser l'approche écologique ouverte de la ville : verdissement, esthétisation, quête de nature et extension de la notion de parc urbain aux espaces libres.

Ces deux récits contrastés, souvent concordants, parfois contradictoires, cohabitent dans les propositions de réaménagement urbain à Montréal. Notre propos est précisément de repérer ces récits dans le cadre de deux projets de réaménagement urbain, dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et d'Hochelega-Maisonneuve, où l'appropriation des friches, la reconversion économique et la transformation du paysage urbain mettent en cause des stratégies différenciées.

L'appropriation des espaces libres

Dans les villes canadiennes, les programmes ou politiques relatifs aux espaces libres remettent à l'honneur les approches traditionnelles du parc urbain tout en introduisant des mesures de conservation des espaces naturels correspondant aux canons de l'écologie végétale. Plusieurs villes interviennent pour aménager les grands espaces verts urbains à l'instar de la Communauté urbaine de Montréal (CUM, 1989) qui développe un réseau de parcs-natures, ou de la Ville de Montréal qui élabore un plan de mise en valeur de la vaste surface boisée au parc du mont Royal (Ville de Montréal, 1992a). On peut aussi citer la création de la ceinture de verdure d'Ottawa définie comme un paysage rural en bordure de la ville (Commission de la Capitale Nationale, 1995). Une démarche intégrée se dessine également à Halifax où s'affirme la volonté de relier les parcs urbains entre eux à l'aide d'un réseau de corridors et de sentiers verts qui s'intégreront aux ensembles

naturels de la frange périurbaine pour former un vaste *parkland* métropolitain (City of Halifax, 1994). Une autre stratégie consiste à mettre en place un système d'espaces verts à l'échelle de la région métropolitaine de Toronto (*regional greenlands system*) dans lequel sont protégées et mises en valeur les aires représentatives et fragiles sur le plan environnemental et nommées les *environmentally significant sensitive areas* (ESSA) (Gartner Lee Limited, 1990).

Une étude du Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales recense les interventions des municipalités canadiennes en cette matière. Elle signale que quatre municipalités ont inclus des programmes de foresterie urbaine dans leur plan d'urbanisme ou de gestion du territoire, que neuf élaborent un système d'espaces verts, que quinze entendent agir sur le système des espaces libres, que sept autres visent la naturalisation de sites perturbés et, enfin, que douze identifient les ESSA sur leur territoire en vue de leur protection (OUELLET, 1993, p. 35).

Une telle quête de nature favorise le plus souvent les ensembles les plus représentatifs sur le plan écologique, comme les forêts matures, au détriment des espaces hétérogènes et démembrés qu'une repousse verte s'ingénie à reconquérir sans cesse. Alors que la problématique des espaces libres dans la ville centrale, en particulier celle des friches, reste marginale à l'intérieur de cet élan nouveau pour le vert dans la ville, une certaine littérature en urbanisme et en design de l'environnement conçoit la friche industrielle comme un espace végétal particulier (GEMMELL, 1977), voire un espace de voisinage à reconquérir (HESTER, 1975). À Montréal, plusieurs énoncés et politiques d'urbanisme récents concernent le réaménagement urbain des espaces libres, longtemps délaissés, sous-utilisés et généralement dégradés (Ville de Montréal, 1992b). Le Plan d'urbanisme balise les actions « en respectant les besoins des collectivités et l'environnement naturel » (Ville de Montréal, 1992c, p. 20). Or, ce sont justement les quartiers déqualifiés, associés au Montréal industriel de jadis en déclin et aux prises avec des problèmes sociaux majeurs, qui font l'objet des interventions les plus importantes. Dans un contexte de changements sociaux profonds et de reconversion des économies urbaines, les tenants de telles interventions hésitent entre plusieurs stratégies, notamment la relance de l'activité industrielle, en spécifiant que certains projets concernent des nouvelles industries de pointe, en particulier du secteur de l'informatique et de l'imagerie, la conversion au profit du résidentiel et surtout du loisir et du récréo-tourisme. L'appropriation des friches urbaines à de telles fins sociales, en remplacement de la fonction industrielle ou en association avec elle, sous-entend plus souvent qu'autrement la création d'espaces verts publics et semi-publics. Il importe alors de préciser le type d'aménagement vert à privilégier et les usages sociaux qui leur sont destinés. À partir des visions monumentales ou ornementales des espaces verts ou en présence d'une végétation rustique bien adaptée aux friches et aux emprises, il convient aussi d'interroger les stratégies

d'aménagement et de verdissement, en tenant compte des enjeux majeurs que sont le maintien de la mixité fonctionnelle des terrains jouxtant les zones industrielles et encastrés dans les anciens quartiers ouvriers, l'accessibilité des espaces verts, la prise en compte des besoins des résidents, le choix entre des approches horticole ou écologique.

L'expérience canadienne : de l'urbanisme végétal à la ville durable

L'idée de ville verte relève de l'utopie urbaine. Les propositions des environnementalistes d'aujourd'hui reprennent sous d'autres formes, mais en conservant leurs prémisses, les esquisses de la cité-jardin, de la cité radieuse ou de la ville industrielle, pour ne citer qu'Ebenezer Howard, Le Corbusier ou Tony Garnier. Elles soulèvent des interrogations autour du thème de l'intégration de la nature au milieu urbain : l'insertion de la ville dans son cadre naturel, la conservation de grands espaces libres, l'aménagement d'une ceinture verte agricole ou boisée (BEAVIS, 1993), alors que les moyens traditionnels de l'urbanisme végétal, le parc et la plantation en rue, semblent maintenant insuffisants. Avec l'engouement pour les questions environnementales s'aiguise la réflexion sur les espaces libres, verts, agricoles ou boisés, espaces structurants de l'agglomération. On parle de foresterie urbaine, voire d'écosystème urbain, pour désigner la nature, c'est-à-dire essentiellement le vert dans la ville. Cela ne peut se faire sans modifier les rapports sociaux et humains à la nature qui ont cours dans la ville et, par la même occasion, influencer la planification et la gestion urbaines. Les intentions esthétiques et hygiénistes de type haussmannien – certes l'idéal type du verdissement de la ville moderne et bourgeoise – font place à des intentions de type environnementaliste. Le concept de développement durable emprunte à cette approche hygiéniste selon laquelle la conservation des écosystèmes est un facteur déterminant de la santé de l'agglomération (MITLIN et SATTERTHWAITTE, 1994) – pour la déborder rapidement, en mettant de l'avant une conception économiste et productiviste de la nature.

L'environnement devient une préoccupation importante dans la gestion des affaires municipales au Canada. Les municipalités canadiennes adhèrent avec beaucoup d'empressement aux principes du développement durable, comme le montre une enquête du Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (MACLAREN, 1993). Les directeurs de service des municipalités peuvent formuler une définition de ce concept, qu'ils associent d'ailleurs à leurs interventions habituelles de planification et de gestion du développement urbain. L'enquête fait voir que l'inventaire des ressources et la protection des écosystèmes font maintenant partie du vocabulaire courant des décideurs municipaux au Canada ; une approche de la ville durable prend forme (SÉNÉCAL, 1996). Elle s'exprime par la volonté de saisir comme un tout l'ensemble des flux de matières et de savoir, de prendre en compte les transformations, les impacts et le bilan

environnemental. Le vert est dorénavant compris comme un système global et intégrateur du fait urbain.

Dès les années cinquante jusqu'à la fin des années quatre-vingt, dans le contexte nord-américain, les approches écologiques de la ville portaient de l'idée que l'on peut représenter celle-ci comme un lac ou une forêt, selon les échanges d'énergie et de matière (Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront 1991, p. xx). Deux voies s'ouvrent pour la compréhension de la ville écologique. La première se targue d'une approche globale, holistique dirions-nous, présentée souvent comme écoville ou écocité (*Ecocity*, dans CANFIELD, 1990) et propose d'introduire l'agriculture et la foresterie en ville, de remodeler la forme urbaine en créant des petites unités insérées dans le vert, à l'instar des bourgs médiévaux, et en contact avec les franges naturelles et agricoles périurbaines. La ville écologique, entrelardée de couloirs verts, où jardins et plantations se juxtaposent, rend possible l'accomplissement rituel du retour à la nature (JORDAN, 1990). Cette représentation utopique se prolonge dans l'intention de parvenir à un niveau d'autosuffisance énergétique et alimentaire, l'agriculture urbaine, thème repris par les tenants du développement durable, étant avancé comme moyen de parvenir à cette autosuffisance (MITLIN et SATTERTHWAITTE, 1994). Cette idée de la ville n'est pas sans surprendre car on y imagine les citadins cultivant le sol pour répondre à leurs besoins, produisant leur propre énergie et aménageant des forêts pour finalement s'engager dans une sorte d'anti-urbanisme ; il y a là une représentation de la ville comme une sorte de « cancer gaïen », pour reprendre l'expression de David SUZUKI, ce héros médiatique de l'écologie au Canada anglais (cité dans Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront, 1991, p. xix).

La deuxième voie cherche moins à s'insérer dans le débat politique pour saisir plutôt la ville comme objet naturel : à tout le moins, il est possible de saisir les phénomènes et les processus naturels se déroulant dans la ville (HOUGH, 1984). Le terme d'écosystème urbain n'est pas fortuit puisqu'il désigne la circulation et l'échange de matière, les flux physiques et leurs effets sociaux, par exemple, sur la santé ou les comportements. On entreprend de mesurer et de quantifier les flux, en insistant sur les *inputs*, les ressources, et les *outputs*, les produits et les déchets. L'écosystème urbain ressemble alors à une machine à consommer, transformer, produire, jeter et brûler de la matière.

Le point de départ de l'analyse écosystémique situe la région naturelle, ou la biorégion pour reprendre l'expression utilisée à Toronto (Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront, 1991), comme l'échelle de pertinence par excellence. La ville devient ainsi le théâtre où se déroulent les cycles biogéochimiques de la succession végétale. La gestion des ressources, le maintien des potentiels et le respect de la biodiversité s'imposent comme des critères de gestion du territoire. Ce mode de gestion repose sur le concept de planification

écosystémique, et l'unité d'intervention n'est plus la ville ou l'agglomération urbaine, mais bien l'unité physiographique ou naturelle (TOMALTY *et al.*, 1994).

Un deuxième point apparaît important, soit la volonté de restaurer ou de concevoir des paysages dits écologiques (Hough, Stansbury and Michalski Limited, 1990). Concrètement, il s'agit de rétablir la succession écologique et de régénérer les milieux végétaux (espèces, communautés, écosystèmes) de façon à réengager les processus naturels. Même en pleine ville, l'objectif est d'en arriver à un stade proche de la vie sauvage (*urban wild life*). Bois, milieux humides, littoraux, marais, prairies apparaissent comme l'assise d'une « nature de proximité ». Avec l'essor de la préoccupation environnementale, on parle de rétablir les forêts indigènes (*re-establishing native forests*) sur des terrains vacants ou dénudés et d'intervenir sur les friches naturelles en vue de rétablir la succession menant au stade climacique (BEAVIS, 1993, p. 15-16). Ce type de regard sur la ville, venu de l'écologie végétale, porte principalement sur des aires protégées, réputées pour leur unicité, la rareté des espèces et la représentativité du site. L'analyse écologique précède des interventions aménagistes du type de celles qui servent à accélérer la succession végétale. On ne cherche pas nécessairement à recréer – au dire des écologistes qui travaillent dans un parc-nature de la Communauté urbaine de Montréal – des écosystèmes parfaits, parvenus au stade du climax, mais plutôt à maintenir, sinon restaurer, une haute valeur biotique aux sites (LAJEUNESSE *et al.*, 1995).

Un risque affleure à la lecture de la présentation des arguments des écologistes, celui de reproduire une sorte de vision monumentale du paysage semblable à celle qui a longtemps existé quant au patrimoine bâti en architecture et qui mène à une impasse. Le patrimoine naturel est dorénavant évalué selon sa rareté et somme toute son exceptionnalité. Les grandes forêts ayant atteint le stade climacique, comme l'érablière du Québec méridional, sont dorénavant conçues comme des cathédrales naturelles. Bien sûr, il est normal que les bois patrimoniaux suscitent un grand intérêt puisqu'ils apparaissent comme l'archétype de l'espace naturel dans les sociétés occidentales. Néanmoins, il en reste très peu dans la ville centrale. On véhicule pourtant une symbolique valorisant les espèces végétales dites nobles comme pour stigmatiser leur antithèse, c'est-à-dire la mauvaise herbe, les espèces pionnières que nous pourrions qualifier ironiquement d'espèces roturières. On recherche ce qui est rare et exceptionnel. Faute de quoi, il faut parler de valeur écologique moyenne, voire faible, pour conclure que l'ensemble naturel peut disparaître. Ce fut cette logique qui prévalut dans le cas d'un bois situé à proximité du mont Royal, sur un terrain appartenant au collège Brébeuf, dans le secteur Côtes-Neiges et vendu pour y loger la nouvelle École des Hautes Études Commerciales. L'avis suivant lequel la forêt y était de valeur écologique moyenne, en dépit du fait qu'elle contenait un nombre impressionnant d'arbres matures, a suffi à lever la dernière objection à la construction et, bien sûr, à l'abattage d'une bonne partie des arbres. Il en résulta une controverse environnementale dans

laquelle la conservation du bois masquait des intérêts cachés, révélateurs de la difficulté d'appliquer par analogie dans le cadre de débats sociaux, les critères issus de l'écologie ou, à l'inverse, d'emprunter à l'architecture ses critères d'évaluation du patrimoine (SÉNÉCAL, 1997).

Il est alors apparu combien les outils de la planification écologique tout comme les pratiques d'aménagement de parc, se révèlent peu utiles pour saisir les espaces naturels de petite taille, certes verts, mais malencontreusement logés dans des quartiers en difficulté et dans des zones industrielles en déclin. Car ne sont-ce que des friches, témoins d'une fonctionnalité révolue, en attente d'une réaffectation possible, envahies d'une végétation éphémère ? En fait, on se demande comment appréhender ces espaces ne possédant pas les attributs des forêts patrimoniales, mais faisant partie du paysage vert des agglomérations et constituant une composante significative des milieux naturels. On observe beaucoup d'intérêt pour ces champs ouverts, sans par ailleurs accorder une grande valeur à la végétation existante. Les friches, ces espaces organisés de manière fragmentée, voire éclatée, se trouvent principalement dans les deux types d'espace subissant le plus les effets des mutations économiques et des transformations sociales : la frange agricole périurbaine et les quartiers centraux du vieux complexe industriel. Là, l'analyse doit tenir compte de deux objectifs concomitants : le premier consiste à corriger l'effet de déstructuration du territoire urbain qu'entraînent ces discontinuités morphologiques ; le second est de tenir compte des aspects environnementaux.

La friche industrielle : un nouveau type d'espace vert

Il est banal de dire que la friche est un espace flou et que sa définition reste ambiguë. Le mot désigne indifféremment les terres agricoles abandonnées ou les lots vacants du centre des villes. En fait, deux typologies se recouvrent ici : l'une fonctionnelle, l'autre écologique. Elles se confondent quand la friche industrielle est envahie, en tout ou en partie, par une végétation spontanée ; cette friche révèle un vide, la perte d'une fonctionnalité, la trace d'un quartier ouvrier de jadis et son délabrement réel ou appréhendé. Sans fonction véritable, sinon de réserve foncière, la friche est l'expression d'une mutation, dont on est encore à rechercher les causes et dont on ne mesure pas tous les effets. Ce flou, qui n'est pas toujours artistique, ne concerne pas uniquement la fonctionnalité ; il se manifeste également dans les conditions qui s'y trouvent, comme la contamination des sols ou la présence d'une végétation à propos de laquelle on se demande s'il s'agit d'espèces bien adaptées et indigènes ou de mauvaises herbes. La friche peut être vue comme une dépréciation du paysage, une perte sur les plans esthétique, économique et écologique lorsque la planification urbaine hoquette et laisse des vides ou même de larges cicatrices ; elle peut, à l'opposé, être perçue comme un lieu à investir et à approprier, notamment pour améliorer l'offre récréo-touristique des quartiers centraux. Elle est en fait un lieu de transition, une trace du passage vers la modernité alors que la frange

agricole périurbaine subit les assauts de l'urbanisation. En outre, dans le paysage postmoderne, la friche devient le terrain de la reconquête de la ville par les classes moyennes : valorisation du patrimoine industriel, réaménagement vert ou récréotouristique, création de nouveaux espaces résidentiels. Elle peut faire l'objet de différentes interventions relevant des approches environnementales (la décontamination des sites), sociologique (« la régénération des rapports sociaux à travers de nouvelles offres urbaines ») ou patrimoniale (la conservation du paysage et les nouveaux usages collectifs d'espaces signifiants) (HURSTEL *et al.*, 1994, p. 7-13). Espace vide, certes, car la friche n'existe pas pour ce qu'elle est, mais pour ce qu'elle doit être, du moins dans les cas que nous avons observés à Montréal. Elle est ainsi le miroir des rêves et des angoisses des citadins : son image renvoie à une crise, celle de la déqualification d'un lieu, de la fermeture d'une usine ou de la dégradation générale d'un quartier, mais aussi à la recomposition du lieu, à la reconstruction d'un environnement de qualité.

La friche n'est donc que rarement le siège d'usages informels ou spontanés. Notre observation des espaces libres du centre de Montréal révèle très peu de traces d'usages sociaux. Les jardins urbains informels, bêchés par des jardiniers du dimanche qui squattent les espaces libres ou les emprises d'infrastructures, sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois. Il faut rappeler que les nouveaux arrivants, principalement d'origine italienne, avaient trouvé au début du siècle un système d'espaces libres, anciennes terres agricoles, vergers, talus le long des chemins de fer ; ils y plantaient une clôture, y bâtissaient une cabane de planches et de tôle, y laissaient un banc pour s'asseoir et un baril pour recueillir l'eau de pluie et y jardinaient les soirs et les dimanches. Au fil du temps, ces espaces ont disparu, remplacés par des jardins communautaires implantés par la Ville ou par des jardins privés dans les cours arrière. Désormais, dans les friches, on trouve peu d'espaces de jeu improvisés, ou de traces d'enfants des alentours venus y faire quelque découverte. En fait, la friche urbaine apparaît plus souvent qu'autrement comme un désert social.

Il n'empêche que la friche revêt une certaine pertinence sociale lorsqu'elle est comprise à l'intérieur d'un système d'espaces libres qui, dans une trame verte, s'insère dans l'habitat ou les zones industrielles et agit pour structurer la forme urbaine. Elle peut ressouder des quartiers coupés en deux, recréer des liens ou, au contraire, constituer des zones tampons entre des espaces sociaux ou fonctionnels différenciés. Plus encore, l'appropriation des friches engage la définition d'une nouvelle urbanité. La perspective environnementale, associée à l'émergence des fonctions récréatives (activités de loisir, cognitives ou culturelles, de conservation, voire de transport alternatif), offre un nouveau récit de la ville. Alors que la fonction industrielle s'épuise, avec les mutations sociales qui s'ensuivent, le récit postmoderne donne une légitimité au projet de reconquête de la ville par les classes moyennes.

a. *Un espace projet*

La réappropriation des friches – ces vides qui fragmentent l'espace métropolitain – constitue une des priorités de la ville postindustrielle. Emblème des quartiers en crise, la friche mobilise l'attention des acteurs urbains, publics ou privés, institutionnels ou communautaires, à sa défense ou à son encontre, pour la conserver ou la transformer. Le plus souvent, elle est le terrain où des acteurs peuvent projeter leurs intentions. La friche est bel et bien un espace projet, au sens que lui donne Olivier SOUBEYRAN (1992), c'est-à-dire un espace sur lequel le substrat devient prétexte à l'élaboration d'un projet. Il s'agit d'un travail prospectif, devant transformer le paysage en lui accordant une valeur intrinsèque ou potentielle, afin de lui concéder de nouveaux attributs fonctionnels, esthétiques et communautaires. Cela ne correspond pas tout à fait, hélas, à un espace de liberté pour les habitants des quartiers mal desservis en parcs et équipements de loisir, où la nature conquérante incarne une sauvagerie urbaine accessible à une population (surtout des enfants) en quête de l'aventure du quotidien, comme le souhaitent certains architectes de paysage (France, 1977 ; POUILLAUUEC-GONIDEQ, 1995, p. 7). C'est plutôt un espace disponible à la projection : sa fonction est de laisser miroiter ce qui devrait être, indépendamment de ce qu'on y trouve. Les projets de transformation des friches sont souvent très différents les uns des autres, parfois contradictoires. L'administration municipale vise leur mise en valeur dans une perspective de développement urbain. Dans la même lignée, les promoteurs récupèrent l'idée de paysage patrimonial en recyclant à des fins résidentielles les anciennes installations industrielles. D'une tout autre façon, des écologistes veulent rétablir les potentiels écologiques. D'autres envisagent la renaturalisation des sites. Sur le terrain, les porte-parole du mouvement communautaire ou des groupes privés défendent la reconversion des économies locales, soit à la faveur d'une relance industrielle ou d'une réorientation vers le récréo-tourisme. À chaque fois, les projets sont tamisés par un système d'acteurs, inscrit localement, où se déploient des orientations différenciées, étayées la plupart du temps sur des arguments socio-économiques et communautaires d'une part, esthétiques, écologiques ou naturalistes d'autre part. Dans bien des cas, les arguments économiques et écologiques se croisent en se fertilisant réciproquement.

b. *De nouvelles tendances*

Or, quelques cas observés récemment dans la région montréalaise révèlent de nouvelles tendances, et en tout premier lieu, l'introduction d'éléments discursifs proches des thèses postmodernes servant à signifier les propositions aménagistes ou développementalistes, pointant les objectifs de qualité de vie et de retour de la nature dans la ville. La requalification du paysage survient, dans cette ville que l'on dit tournée vers l'économie de l'information (CASTELLS, 1988), avec la consécration des lieux de savoir, de milieux naturels, de paysages historiques ou patrimoniaux,

devenus des potentiels à développer, mais aussi des décors et des lieux de désir. La production de tels lieux – naturels ou patrimoniaux – est reliée à l'émergence des activités cognitives dans la nouvelle économie urbaine, dont le récréo-tourisme est emblématique. Ensuite, la récupération des idéaux environnementaux engage des projets, assez curieux de prime abord, qui intègrent des dimensions urbaines, économiques et écologiques, aux accents teintés d'utopie, et à forte capacité mobilisatrice chez les acteurs locaux et les représentants des associations et groupes d'intérêts. Parmi ces projets économico-écologiques, se trouve celui de créer de larges boulevards d'inspiration haussmannienne, où se mêlent les notions de rue d'ambiance, de couloir vert et de développement récréo-touristique. C'est le cas dans Hochelaga-Maisonneuve, où l'on proposait un axe récréo-touristique reliant le marché Maisonneuve au stade Olympique, avec hôtels, restaurants, bistrot, jouxtant les jardins, la foresterie urbaine, l'itinéraire patrimonial, dans le but avoué d'attirer les visiteurs du stade vers un quartier en crise (SÉNÉCAL, 1995).

On peut évoquer, dans le même ordre d'idées, le futur centre-ville de Laval, qu'une société de développement immobilier souhaitait ériger de toutes pièces sur une friche agricole, reliant le palais de justice au Carrefour Laval et son *edge city* en formation. Il s'agissait, selon les promoteurs, d'un large boulevard « écologique », fleuri, planté, avec sa place de la culture, sa rue d'ambiance, ses tours à dimensions humaines, conçu dans l'esprit du développement durable, annonciateur d'une nouvelle urbanité, inspiré du thème de la qualité de vie (CADEV, 1995). Autre cas de figure, le site de l'ancienne carrière Miron regroupera, s'il faut en croire l'administration municipale de Montréal, à la fois un centre d'enfouissement de déchets, un parc industriel et un parc de détente, formant un vaste ensemble destiné à témoigner d'une conception de l'environnement urbain. On peut ranger dans cette catégorie les projets qui prennent le canal de Lachine pour cible : la Société de Développement de Montréal fit le projet d'aménager un parc d'entreprises dont l'image promotionnelle présentait les berges chargées d'une série de cubes blancs (le nouveau bâti industriel), dessinée un peu à la manière du désormais classique Plan voisin de Le Corbusier, alors que Parcs Canada défendait sa conception patrimoniale, en espérant redonner à ce couloir riverain son aspect antérieur, celui de la splendeur de la révolution industrielle montréalaise du siècle dernier.

Dans tous ces exemples on trouve une vision monumentale de l'urbain, du projet urbain plus précisément, avec un art d'agencer des modèles anciens – les Champs-Élysées ou le grand parc romantique revu et corrigé – à des intentions tirées du nouvel environnementalisme. Il importe alors d'approfondir davantage les projets d'aménagements verts dans les friches industrielles à Montréal et, plus particulièrement, celui du canal de Lachine dans le quartier de la Pointe-Saint-Charles et celui des abords du stade Olympique dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Dans ces deux quartiers, le rôle des Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) dans la formulation des projets de développement économique ne peut être passé sous silence, d'autant plus qu'elles reçoivent le mandat de promouvoir la main-d'œuvre locale (MORIN, 1994-1995, p. 29). Les CDEC des deux quartiers poursuivent le même objectif de relance de l'activité industrielle, mais différent quant à l'importance à accorder à la fonction récréo-touristique, celle-ci était présentée comme centrale pour Hochelaga-Maisonneuve, plutôt marginale pour la Pointe-Saint-Charles.

Montréal : urbanisme, espaces libres et réseau vert

Avec le plan d'urbanisme, la politique des espaces libres puis le plan directeur du réseau vert, l'administration municipale de Montréal a poussé très loin la réflexion sur les espaces libres et les friches, en associant leur réaménagement aux intentions de verdissement, avec en toile de fond une perspective écologiste, avec ou sans l'accord des populations résidentes. En contrepartie, ces populations ont souvent pris soin de formuler des propositions sur le réaménagement de leur quartier. C'est ainsi que les interventions ou programmes de la Ville de Montréal, qui d'ailleurs font l'objet d'énoncés ou de politiques cadres, prennent l'allure de contre-propositions, sous la forme de projets d'aménagement ou de développement. Le dépouillement de ces documents révèle des grandes orientations, ainsi que leurs convergences et leurs différences. Nous avons par ailleurs réalisé au cours de l'été 1995, vingt-neuf entretiens libres auprès d'intervenants locaux, de porte-parole ou de professionnels d'organismes publics et privés, afin de mieux connaître les projets de développement urbain des deux quartiers à l'étude. Plus précisément, dix des personnes rencontrées représentaient des organismes publics ou parapublics, des ministères ou des services municipaux, dix-sept parlaient au nom d'organismes socioéconomiques et communautaires et deux étaient des élus. Ces acteurs sociaux ou municipaux devaient évaluer, lors de l'entrevue, les différentes stratégies de relance économique et d'aménagement; ils étaient invités à commenter les expériences en cours et devaient indiquer leur perception générale sur la relance industrielle, l'introduction du récréo-tourisme et du loisir, le verdissement et la requalification environnementale, la mixité des fonctions, la conversion du patrimoine naturel et bâti. Il s'agissait donc d'évaluer les options qui servent le mieux, aux dires des personnes interrogées, les intérêts et les vœux de la population résidente.

a. *L'élaboration d'une politique verte*

Depuis quelques années, Montréal s'est dotée d'une politique des espaces libres. Le plan d'urbanisme de 1992 fait état des besoins d'espaces verts et de leur inégale répartition dans la ville (Ville de Montréal, 1992c, p. 77), mettant côte à côte

les problématiques de réaménagement des parcs existants et de conservation des espaces naturels, tout en souhaitant maximiser « les potentiels qu'offre l'ensemble des espaces libres sur son territoire » (*ibid.*, p. 82). Dans cette foulée, le projet de Réseau Vert est présenté comme un moyen privilégié d'intervention. Viennent ensuite les programmes de plantation et de verdissement qui visent à requalifier les sites dégradés, en leur donnant un nouveau visage, plus naturel et plus amène. Le cadre de référence des espaces libres va plus loin (Ville de Montréal, 1992b). À la conservation et à la mise en valeur des bois urbains sans statut, aux pratiques de verdissement, vient s'ajouter l'objectif d'aménager les espaces libres selon une approche écologique. Il définit de manière très large « l'espace libre », incluant le parc, le bois, le terrain vacant ou la friche, qu'il soit du domaine public, semi-public ou privé, et qu'importe sa fonction. L'intention première est de prendre en compte les bois sans statut (dont certains se trouvent dans des parcs urbains, d'autres sur des terrains municipaux) ainsi que les bois carrément oubliés qui ne figurent sur aucune carte ou relevé, souvent jugés moyens sur le plan écologique. Ces bois de petite taille seraient au nombre de cinquante sur le territoire de la Ville de Montréal, logés dans des parcs de voisinage, des terrains municipaux, des lots inoccupés et sous spéculation, des lisières et emprises le long d'infrastructures (Ville de Montréal, 1995).

Par ailleurs, la visée est planificatrice. Les espaces libres sont pensés comme des éléments structurants de la ville. C'est pourquoi on opte pour la constitution d'un réseau vert à même les servitudes publiques et les infrastructures désuètes, qui relierait les parcs et agirait comme un mode de transport alternatif. Le Réseau Vert métropolitain est présenté comme une voie de découverte de la face cachée de la ville, en zone industrielle et le long des emprises ferroviaires, dans le sillage de l'évolution des pratiques de loisir « orientées vers le développement d'un intérêt croissant pour l'environnement et vers une utilisation favorisant l'épanouissement personnel au travers d'activités d'apprentissage, de connaissance et de socialisation » (Ville de Montréal, 1994, p. 14). L'intention est de conserver la flore existante, le paysage végétal étant jugé suffisant (*ibid.*, p. 27). Soit dit en passant, l'aménagement du premier tronçon ne respectera pas cet engagement et donnera lieu à un aménagement horticole coûteux.

Parmi les nombreux espaces libres qu'il est urgent de récupérer et de relier, il y a les plans d'eau, les friches industrielles, les terrains institutionnels, les ruelles et les cours (Ville de Montréal, 1994, p. 11). Les objectifs sont de hausser le niveau de la qualité de vie, en particulier dans les quartiers en carence d'espaces verts publics, d'accroître l'offre en loisir et en récréo-tourisme et de développer une approche partenariale avec des propriétaires fonciers privés (le Canadien National et le Canadien Pacifique pour les emprises ferroviaires et l'Hydro-Québec pour les couloirs de transport d'électricité) ou semi-publics (les campus universitaires, hospitaliers et les cimetières) en prônant la cohabitation des usages. En somme, sous

les objectifs de conservation des espaces naturels et de verdissement, s'inscrivent ceux de revitaliser les quartiers centraux, d'accroître l'accessibilité des sites, de répondre aux besoins en loisir et d'engager un mouvement d'intégration du vert dans la ville.

Ce cadre de référence, doublé du projet de Réseau Vert, arrive à point nommé. Plusieurs quartiers centraux font l'objet de tentatives de redéveloppement sur d'autres bases : la récupération des espaces industriels délaissés à des fins de résidence et de loisir. Sans faire l'unanimité, cela permet d'engager une discussion entre les différents acteurs, mettant au jour les intérêts divergents en jeu. D'ailleurs, le bilan de la politique des espaces libres de la Ville de Montréal n'est pas concluant. Des projets résidentiels ont vu le jour, certains recyclant le vieux bâti industriel en nouveaux espaces résidentiels, d'autres récupérant la friche pour développer des ensembles au design très banlieusard, d'autres encore élevant de nouveaux édifices résidentiels qui copient, quant à l'enveloppe du bâti, le style classique du bâti industriel ancien. Ces développements résidentiels ont une spatialité un peu chaotique, se posant comme des taches sur la trame des espaces libres alors que démarrent à proximité des projets de relance industrielle. Cela confirme la multifonctionnalité des quartiers centraux, tout en maintenant ouvert un débat difficile entre les différentes vocations, pas toujours compatibles, réservées à ces espaces : le résidentiel ou l'industriel, le récréo-tourisme ou l'industriel, le vert ou le béton, le jardin ou l'usine. Ce débat permet aussi de s'interroger sur les volontés souvent discordantes des résidents et sur les moyens d'établir un consensus minimal partagé par la majorité des acteurs. Alors que la Ville semble renoncer à une planification globale des espaces libres et que le projet de Réseau Vert n'avance guère, les enjeux sont toujours les mêmes. Le réaménagement urbain des espaces libres est une des prémisses de toute relance économique de Montréal. Cela dit, il reste à en déterminer les orientations.

b. *Deux cas contrastés*

Partant de deux quartiers centraux, d'anciennes citadelles ouvrières adossées aux premières grandes installations structurantes de la Révolution industrielle montréalaise, soit le canal de Lachine à Pointe-Saint-Charles et le port pour Hochelaga-Maisonneuve, l'enquête de terrain visait à analyser les différents projets de réaménagement des espaces libres. Ces deux quartiers sont en pleine mutation sociale, à la recherche d'une relance, alors que les cathédrales de la production industrielle sont closes. Les deux explorations de terrain, faites à l'été 1995, ont confirmé l'existence de ce travail de définition d'un projet de développement prenant acte des possibilités offertes par les vastes superficies d'espaces libres.

Plusieurs éléments rapprochent ces deux quartiers, outre le fait qu'ils connaissent les affres des fermetures d'usines et les problèmes sociaux qui en

résultent. Tous deux se situent à proximité d'une attraction touristique majeure, du moins par la fréquentation, mais dont les effets bénéfiques ne semblent pas profiter à la population locale. Dans le sud-ouest, Pointe-Saint-Charles longe la rive sud du canal de Lachine qui débouche tout près du Vieux-Port de Montréal, lequel attire plus de cinq millions de visiteurs par année. Au-delà de 700 000 cyclistes et piétons empruntent annuellement la piste du parc linéaire du Canal de Lachine, une installation de Parcs Canada, traversant ainsi un des plus vieux complexes industriels d'Amérique du Nord. Vers l'est, Hochelaga-Maisonneuve se situe près du complexe Olympique où les installations sportives côtoient le jardin botanique et les musées de sciences naturelles (Biodôme, Insectarium), autrement dit le Pôle Olympique où plus de cinq millions de visiteurs se rendent chaque année. Les vieux quartiers offrent-ils les attraits suffisants pour attirer ces visiteurs ? Faut-il tabler sur le récréo-tourisme, quitte à revoir la vocation première du quartier et engager un vaste projet de réaménagement urbain prenant les friches industrielles pour cible ? Dans le contexte de la relocalisation de la base industrielle vers la périphérie, la population des quartiers centraux commence à rêver à autre chose que l'usine.

Les deux quartiers ont fait l'objet de mesures favorisant la relance industrielle, notamment par le biais du Programme de revitalisation d'aires à Montréal (Pramont), afin de consolider l'activité industrielle encore présente, rénover les infrastructures vétustes et surtout redonner une fonction aux espaces libres. De tels efforts ne suffisent pas à enrayer les cycles de chômage et de pauvreté.

Une autre similitude entre les deux quartiers est l'introduction de thématiques reliées à la qualité de vie, à l'environnement et au verdissement, exprimées lors des consultations sur le plan d'urbanisme de l'arrondissement. À des degrés divers selon les quartiers, il se dégage que « l'amélioration de la qualité de vie urbaine apparaît la préoccupation majeure de la population » de l'est (Ville de Montréal, 1988, p. 10) et que l'objectif d'améliorer la qualité de l'environnement intéresse la population du sud-ouest (Ville de Montréal, 1993).

Par contre, les deux quartiers se distinguent quant aux orientations principales privilégiées par le mouvement populaire. À Pointe-Saint-Charles, la Ville a clairement annoncé son projet de transformer les abords du canal en encourageant la mise en valeur des espaces libres et des édifices vacants, par l'introduction de la fonction résidentielle sur une partie des rives et d'activités récréatives et l'aménagement d'espaces verts en complément au parc linéaire actuel. À la suite de ses intentions annoncées en 1977 (le schéma d'aménagement du sud-ouest), répétées en 1984 (le schéma d'aménagement de Pointe-Saint-Charles), puis du plan de 1993, la Ville rencontre une opposition très vive de la part des groupes populaires qui, en deux mots, entendent privilégier la fonction industrielle (SÉNÉCAL, 1992). Plusieurs énoncés d'aménagement proposent d'arrêter le développement immobilier le long du canal et de réserver les derniers terrains à l'industrie. Dans l'ensemble, leur stratégie est efficace et mène à la création du parc

d'entreprises du canal qui confirme la vocation industrielle et vient limiter les interventions de type aménagement vert sur les espaces libres. Il n'en demeure pas moins que le réaménagement de la zone du Canal reste à l'agenda montréalais et métropolitain.

La problématique est tout autre dans Hochelaga-Maisonneuve. Le programme Praimont, sitôt lancé, reçoit des critiques qui essentiellement contestent le maintien d'industries où ne travaillent pas les résidants. Plusieurs souhaitent même la relocalisation d'industries encastrées dans l'espace résidentiel, au nom de la qualité de la vie et de l'environnement. Un projet d'axe récréo-touristique est proposé pour relier le pôle Olympique au marché Maisonneuve, compris comme un grand boulevard vert, servant à drainer les retombées du pôle vers le quartier populaire. C'est au nom de ce projet que plusieurs organismes issus du milieu, bientôt relayés par des groupes d'affaires locaux, contestent le projet de localiser une petite fabrique de vêtements sur le site du jardin communautaire logé à l'arrière du marché. C'est le jardin contre l'usine (SÉNÉCAL, 1995). Et surtout, on reprend l'idée de récupérer des espaces libres, des friches, des sites industriels de faible portée au profit d'une vision postmoderne de la ville. Ici, le verdissement des friches, organisées en une sorte de Champs-Élysées écologiques, sert essentiellement à réorienter l'économie vers les secteurs tertiaire et quaternaire, à donner un sens nouveau à la ville, pour définir une nouvelle condition de vivre l'espace. Le paysage industriel, autrefois synonyme de progrès, n'est plus valorisé alors que le vert, le jardin et l'arbre deviennent les sujets d'un environnement idéal. De même, l'attrait du travail en usine s'érode au profit des activités reliées aux services, au récréo-tourisme, voire à la culture.

On se tourne vers le passé du quartier pour renouer avec le modèle urbanistique et architectural inspiré du mouvement *City Beautiful* (LINTEAU, 1981). Dans cette lignée, il s'agit de valoriser les anciens édifices de prestige, dont le marché Maisonneuve, les espaces verts et les activités culturelles, pour finalement prendre acte d'un état de fait, la fin de l'industrialisation et l'effritement de l'univers ouvrier, puis concevoir la ville verte. La friche prend ici une potentialité nouvelle : elle devient une matière sur laquelle s'ébauche le possible et le projet. Elle est le prétexte à la résurgence d'utopies urbaines, tout en s'inscrivant au cœur des idéaux de qualité de vie et d'environnement.

Finalement, les deux mouvements développent la même analyse en fonction de la même problématique. Les espaces libres apparaissent comme l'ultime ressource pour affronter les mutations socioéconomiques en cours. Par contre, les deux stratégies, du moins leur vecteur principal, vont dans des directions opposées. D'un côté, le projet prend pour modèle le quartier ouvrier montréalais classique, quelquefois formulé à l'aune des nouvelles industries du savoir et de l'environnement, mais se contentant finalement de penser à des liens verts entre l'espace résidentiel et le parc linéaire du canal de Lachine, dans lequel s'imbrique le

parc d'entreprises. De l'autre, on souhaite briser le lien organique qui a uni résidence et industrie depuis la fondation même de la cité de Maisonneuve et faire du thème du récréo-tourisme le fer de lance d'une urbanité verte.

c. *Résonance des deux récits*

L'analyse des entretiens réalisés dans les deux quartiers à l'étude, Pointe-Saint-Charles et Hochelaga-Maisonneuve, révèle les traces des grands récits d'émancipation identifiés au début de cet article. Un récit moderne fait de la fonction industrielle le cœur d'une stratégie de réappropriation collective de la ville et, bien sûr, de création d'emplois et d'autonomie économique. Le second aborde la ville autrement : l'économie du savoir et de l'information se conjugue avec la qualité de vie et de l'environnement pour privilégier le bien-être des gens, en faisant de l'espace vert l'emblème des aménités urbaines. Dans cette perspective, l'économie du récréo-tourisme insuffle aux espaces anciens une image patrimoniale, une nouvelle fonction cognitive et écologique qu'il s'agit d'investir. Mais les deux récits ne sont pas à proprement parler contradictoires et restent concomitants. Ils partent de la même volonté de redéveloppement et de réaménagement urbains qui, dans la Pointe Saint-Charles comme dans Hochelaga-Maisonneuve, parlent d'harmoniser les fonctions urbaines en privilégiant l'industrie légère tout en tenant compte de besoins sociaux et de création d'emplois, en faisant du récréo-tourisme le pivot de ce projet aux accents écologiques et communautaires. En outre, dans les deux cas, on est prêt à lever les boucliers à l'encontre de tout ce qui peut encourager la gentrification, c'est-à-dire menacer la structure résidentielle actuelle et conduire au remplacement de la population résidente.

Par contre, nous avons observé des différences dans les deux démarches, qui tiennent davantage du dosage choisi entre l'industrie et le récréo-tourisme. Dans Pointe-Saint-Charles, les groupes communautaires déploient une stratégie industrielle qui passe par la conquête des espaces libres : on lutte d'abord pour le maintien du zonage industriel. Un animateur communautaire nous dira : « Il faut s'approprier le territoire urbain et l'économie. » Le projet du parc d'entreprises du canal répond aux objectifs des tenants d'un aménagement culturel et environnemental. Et dans cette perspective, le récréo-tourisme est appuyé par des organismes gouvernementaux, dont Parcs Canada, qui privilégient une approche patrimoniale et récréative de l'aménagement des rives du canal de Lachine, tant pour l'essor de la fréquentation touristique et récréative, que pour le développement résidentiel découlant d'un attrait du paysage. D'ailleurs, la Ville de Montréal a récemment poursuivi dans la même veine en élaborant un projet nommé le Montréal Bleu où on envisage d'introduire la navigation de plaisance sur ce canal jadis voué aux besoins du transport de marchandises et de l'approvisionnement industriel.

La logique semble s'inverser dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve où les acteurs gouvernementaux et des élites d'affaires s'emploient à relancer l'industrie, alors que des groupes communautaires adoptent l'approche récréo-touristique. C'est particulièrement le cas pour les acteurs qui s'intéressent au secteur du marché Maisonneuve et qui cherchent à créer un lien physique entre celui-ci et le stade Olympique (SÉNÉCAL, 1995). On parle de couloir vert, d'axe récréo-touristique, de jardins et de plantations urbaines pour relancer l'économie locale. Un animateur de la table de concertation dira « que le tourisme a un réel potentiel pour revitaliser l'emploi ». On propose d'ériger une cité de l'écologie. Les emplois de ce secteur apparaissent comme de meilleure qualité et ils sont, de ce fait, plus valorisés. Par-delà les emplois, c'est l'amélioration du cadre de vie qui est visée. Dans ce cas, ce sont les professionnels de la Ville de Montréal qui rappellent la nécessaire cohabitation entre les industries et les secteurs résidentiels. Mais le recours aux thématiques de la ville verte semble à ce point prégnant que des acteurs comme les groupes d'affaires et les professionnels des ministères ont fini par se résoudre à y trouver un thème porteur.

Le récréo-tourisme accapare de plus en plus les intentions des groupes locaux, des promoteurs comme des professionnels des organismes gouvernementaux. Le thème n'est pas neuf en soi, ni exceptionnel. Par contre, il survient dans une forme discursive plutôt originale : celle d'une conception postmoderne de la ville. La logique du progrès qui a sous-tendu l'expansion de la ville industrielle s'éclipse, au profit d'une conception localiste du développement urbain mettant en doute les grands idéaux de la raison moderne : les principes de raison universelle, le progrès et le dépassement. La ville de la qualité de vie et de l'écologie ne souscrit plus à l'idée de progrès qui a présidé à la forme urbaine très particulière du quartier ouvrier montréalais. Un nouveau récit se dessine, encore embryonnaire, pour signifier une nouvelle espérance aux accents d'une utopie urbaine à haute valeur environnementale, axée sur les aspirations des résidents et tournée vers l'économie du loisir et du tourisme.

*

* * *

Il paraît opportun, en terminant, de revenir sur le thème du vert dans la ville. D'emblée, la politique des espaces libres reflète les deux récits proposés. La métaphore de la ville verte, assimilable à un écosystème, nourrit les espoirs de qualité de vie, de bien-être et surtout d'une réconciliation avec la nature. En un sens, il n'est pas paradoxal que le projet concerne les espaces les plus pollués, à savoir les friches industrielles et les emprises ferroviaires pour en valoriser la végétation qui vient en colorer la grisaille. De l'autre côté, la volonté de reproduire l'espace social du quartier-paroisse adossé à une zone industrielle n'a pas non plus de quoi surprendre. Il reflète une nostalgie des années de plein-emploi et de convivialité

ouvrière. Il manifeste également une grande capacité d'adaptation du mouvement local. Il n'est pas anodin par ailleurs que les projets récents de relance industrielle dans les quartiers centraux de Montréal ciblent, par exemple, les industries de l'environnement sur le site de l'ancienne usine ANGUS et les technologies de l'information et de l'imagerie dans le Faubourg des Récollets qui est d'ailleurs situé à l'entrée du canal de Lachine (SÉNÉCAL, 1998).

Notre enquête a révélé, en fait, deux propositions de sortie de crise, qui ont le mérite de tableer sur des choses concrètes, palpables, auxquelles les gens peuvent travailler : les espaces libres. Et les deux projets se répondent en écho. Les projets de relance industrielle et les esquisses de la ville verte ont été débattus simultanément. Les projets d'aménagement vert rencontrent à leur tour des contre-propositions qui rappellent l'importance du secteur industriel dans ces quartiers où le taux de chômage demeure élevé. La friche apparaît à la jointure des deux récits.

Gilles SÉNÉCAL

INRS-Urbanisation.

Diane SAINT-LAURENT

Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

BEAVIS, Mary Ann

1993 « Sustainable uses of urban open space : a guide to the literature », Winnipeg, Institute of Urban Studies, *Issues in Urban Sustainability*, 2 : 1-36.

CADEV

1986 *Le nouveau centre-ville de Laval*, Montréal.

CANFIELD, Christopher (dir.)

1990 *Ecocity Conference 1990*, Berkeley California, Urban Ecology and Cerro Gordo Town Forum.

CASTELLS, Manuel

1988 « Innovation technologique et centralité urbaine », *Cahiers de recherche sociologique*, VI, 2 : 27-36.

City of Halifax

1994 *Parkland Strategy. A Draft for Discussion*, Halifax, Development and Planning Department.

Commission de la Capitale Nationale

1995 *Plan directeur de la ceinture de verdure*, Version de travail, Ottawa.

Communauté urbaine de Montréal

- 1989 *La CUM... naturellement, stratégies d'action pour les espaces naturels*, Montréal, Service de la planification du territoire.

France

- 1977 *Espaces libres, espaces de liberté*, Haut comité de l'environnement, Paris, La Documentation française. (Environnement, 57.)

Gartner Lee Limited

- 1990 *Identification of a Regional Greenlands System*, Toronto, Greater Toronto Area Greenlands Strategy.

GEMMELL, Raymond P.

- 1977 *Colonization of Industrial Wateland*, Londres, Edwar Arnold.

HESTER, Randolph T.

- 1975 *Neighborhood Space*, Stroudsburg Pennsylvania, Dowden, Hutchison and Ross.

HOUGH, Michael

- 1984 *City Form and Natural Process, Towards a New Urban Vernacular*, London, Croom Helm.

Hough, Stansbury and Michalski Limited

- 1990 *Naturalization, Reforestation of Parks and Open Spaces*, City of Kitchener, Park Department.

HURSTEL, Jean *et al.*

- 1994 *Friches industrielles, lieux de culture*, Paris, Laiterie en friche, Europe en chantier, La Documentation française.

JORDAN, William

- 1990 « Making an urban wilderness, reflections of the first fifty years of the University of Wisconsin Arboretum », dans : David GORDON (dir.), *Green Cities, Ecologically Approaches to Urban Space*, Montréal, New York, Black Rose Books, 67-72.

LAJEUNESSE, D., G. DOMON, P. DRAPEAU, A. CAGLIOSTRO et A. BOUCHARD

- 1995 « Development and application of an ecosystem management approach for protected natural areas », *Environmental Management*, XIX, 4 : 481-495.

LINTEAU, Paul-André

- 1981 *Maisonneuve, comment des promoteurs bâtissent une ville*, Montréal, Boréal.

LYOTARD, Jean-François

- 1979 *La condition postmoderne*, Paris, Minuit.

MITLIN, Diana et David SATTERTHWAITE

- 1994 *Cities and Sustainable Development, Global Forum 94*, Manchester, Human Settlements Programm.

MACLAREN, Virginia

- 1993 *Pour un développement urbain durable au Canada : la mise en œuvre du concept*, 3 vol., Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales, 1993.

MORIN, Richard

- 1994-1995 « L'expérience montréalaise des corporations de développement économique et communautaire : à la croisée des chemins », *Coopératives et Développement*, 26, 2 : 13-39.

OUELLET, Paule

- 1993 *Environmental Policy Review of 15 Canadian Municipalities*, vol. 1, Summary report, Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe

- 1995 « Critique des paysages de la modernité », *ARQ, la revue d'architecture*, 85 : 7-9.

Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront

- 1991 *Regeneration, Toronto's Waterfront and the Sustainable City : Final Report*, Toronto, Royal Commission of the Future of Toronto Waterfront.

SÉNÉCAL, Gilles,

- 1992 « Systèmes d'espaces et systèmes d'acteurs, le cas de la Pointe Saint-Charles », dans : Frank W. REMIGGI et Gilles SÉNÉCAL (dirs), *Montréal : tableaux d'un espace en transformation*, Montréal, ACFAS, Les Cahiers scientifiques, 76 : 155-169.

- 1995 « Le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal : le réaménagement d'une zone industrielle ancienne face à la nouvelle urbanité post-moderne », *Le Géographe canadien*, Canadian Urban Landscape Exemples - 12, XXXIX, 4 : 353-362.

- 1996 « Champs urbains et développement durable, les approches canadiennes de la ville écologique », *Natures, Sciences, Sociétés*, IV, 1 : 1-16.

- 1997 « Les marches du mont Royal. Faire de nature raison – bois de Brébeuf à Montréal », *Annales de la recherche urbaine*, La nature en ville, 74 : 75-84.

- 1998 « Le patrimoine d'une ville fatiguée : consultation publique et relance du Faubourg des Récollets à Montréal », *Trames*, 12 : 49-55.

SOUBEYRAN, Olivier

- 1992 *Espace substrat, espace projet*, Séminaire présenté à l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

TOMALTY, Ray, Robert GIBSON, Donald ALEXENDER et John FISCHER

- 1994 *Planification écosystémique des régions urbaines du Canada*, Toronto, CIRUR.

Ville de Montréal

- 1988 *Rapport du Comité consultatif sur le Praitmont Rouen*, Montréal.

- 1992a *Plan de mise en valeur du mont Royal*, Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain.

- 1992b *Cadre de déférence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres*, Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain.
- 1992c *Les orientations stratégiques du plan d'urbanisme de Montréal*, Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain.
- 1993 *Plan des abords du Canal de Lachine*, Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain.
- 1994 *Plan directeur du Réseau Vert*, Montréal, Service des parcs, jardins et espaces verts.
- 1995 *Cadre d'intervention en forêt urbaine*, Montréal, Service des parcs, jardins et espaces verts.